

AUX ACTIFS ET RETRAITÉS

Montreuil, le 24 Octobre 2018



CA CPRP SNCF 2018

LES RETRAITÉS ONT OUVERT LA VOIX !

Avec 39,71 % des voix, la CGT est arrivée très largement en tête des élections des représentants des retraités au CA de la CPRP SNCF.

Pouvoir d'achat, politique de santé, développement du service public ferroviaire, avenir du régime spécial, renforcement des liens affilié(e)s/caisse ont été au cœur d'une campagne CGT de terrain favorisant « rencontres et écoute ».

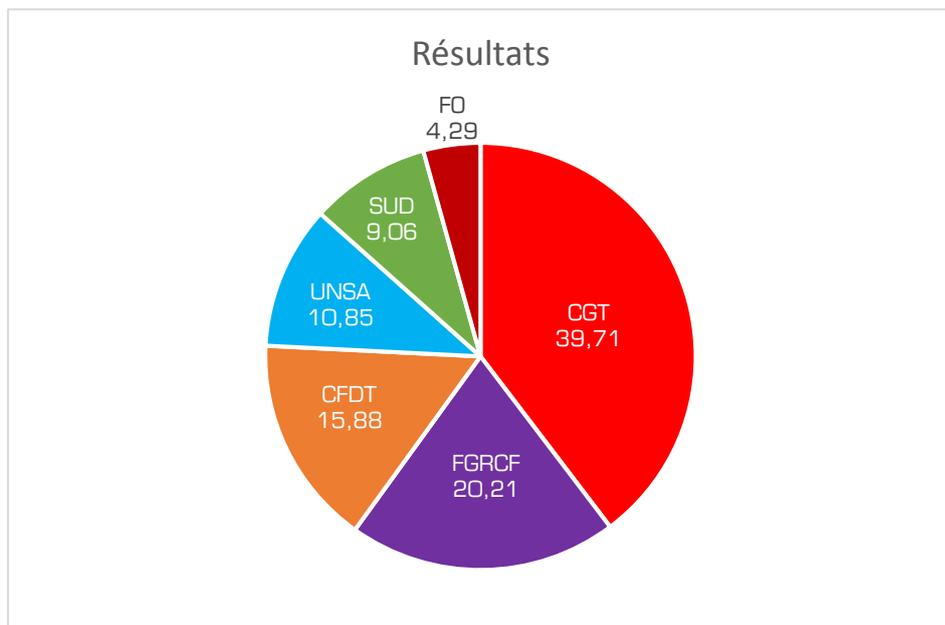
Une campagne qui trouve son prolongement chez les actifs dans le cadre des élections des CSE.

UN 18 OCTOBRE QUI FERA DATE...

- D'abord parce que près de 100 000 cheminot(e)s pensionné(e)s ont fait le choix de participer à cette élection (3^{ème} du nom après celles de 2008 et 2013), malgré un scrutin uniquement réalisé par correspondance sous forme de carte-lettre.

Ce même jour étaient organisées, partout en France, à l'initiative de 9 organisations retraités, des manifestations pour refuser le recul social que tente d'imposer Emmanuel MACRON et son Gouvernement. Des suites seront données à ces mobilisations avec notamment la question du pouvoir d'achat (qui reste au cœur des revendications des retraités) mais aussi sur les questions de santé et de perte d'autonomie.

- Ensuite parce qu'avec 39,71 % des voix, la CGT réalise son meilleur score depuis la création de cette élection (en 2008) et renforce sa place au sein du CA de la CPRP SNCF. Elle disposera de 2 élus (1 titulaire et 1 suppléant).



Déjà fortement mobilisés lors des actions du printemps dernier contre la réforme du système ferroviaire, les retraités ont envoyé un message fort au Gouvernement sur leur attachement à leur régime spécial de protection sociale maladie – retraite – action sociale.

Quant à la direction de la SNCF, elle ne pourra rester sourde aux exigences des retraités en matière de facilités de circulation, d'accès aux activités sociales et culturelles...

- Enfin parce que la CGT progresse de 1,82 point par rapport à 2013 et relègue à près de 20 points la deuxième organisation !

Une situation que la Direction de la Caisse sera bien obligée de prendre en compte dans les mois à venir pour ouvrir de véritables négociations sur les exigences des retraités portées sur la pétition unitaire de 2016 :

- ✓ Le retour « du bulletin de pension papier » pour tous ceux qui en feraient la demande ;
- ✓ Le développement des antennes / permanences de la CPRP SNCF sur tout le territoire ;
- ✓ L'amélioration de l'accueil téléphonique.

... ET APRES,

Tout d'abord, que les 40 000 retraités qui ont voté CGT en soient remerciés. Ce très bon résultat est aussi à mettre au crédit des organisations de la CGT (ses syndicats dans l'entreprise et leurs sections de retraités), de ses militants qui ont mené une campagne sur les lieux de vie des retraités.

Mais d'autres batailles restent à mener dans la période et ensemble « actifs-retraités » :

- ✓ Le vote des actifs, pour les CSE, doit être vécu comme le prolongement de la lutte du printemps 2018. Pour augmenter son efficacité au quotidien la CGT a besoin, certes de l'implication de chacun(e) dans les luttes, mais aussi de disposer du plus grand nombre d'élus.
- ✓ Le maintien de l'embauche au statut et la rédaction d'une CCN (dans le cadre de l'ouverture à la concurrence que la CGT rejette) pour élever les conditions sociales de tous les cheminots de la branche.
- ✓ L'augmentation des salaires et pensions et le retour « d'une sécurité sociale » financée par les cotisations et non pas par l'impôt. La cotisation permet « d'acquérir des droits » alors que l'impôt finance une allocation : un est acquis, l'autre est aléatoire !
- ✓ Des activités sociales et culturelles ouvertes à tous actifs-retraités financées par la mutualisation des moyens accordés aux CSE et gérées par une structure unique pour les centres enfance – jeunesse et les villages vacances familles.

VOTER CGT :

C'est voter pour des élus et mandatés au service de vos revendications et à l'écoute de vos préoccupations.

ADHÉRER CGT :

C'est se donner les moyens d'agir pour imposer d'autres choix plus compatibles avec l'intérêt des salariés actifs-retraités.